

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MEAUX

- **Les référés :**

Les audiences de référés reprendront le **vendredi 15 mai 2020**.

Les audiences seront reportées ainsi :

- Audience du 20/03, 11 dossiers, sur le 15/05
- Audience du 27/03, 10 dossiers, sur le 22/05
- Audience du 03/04, 10 dossiers, sur le 29/05
- Audience du 10/04, 10 dossiers, sur le 5/6
- Les audiences des 17, 24 et 30/04, comportant respectivement 4,5 et 1 dossier, sur le 12 juin.

Les nouvelles demandes devront ainsi pouvoir être audiencées **à compter du 19 juin**.

Les agents du service préviendront les avocats et/ou justiciables par tous moyens (appel téléphonique, mails, courrier en lettre simple, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020) des nouvelles dates et **devront procéder à des convocations en différées toutes les 30 minutes** : 1^{er} dossier à 9H, dossier suivant à 9H30 et ainsi de suite, tout en enjoignant le public à n'entrer dans le palais de justice que 5 minutes avant son horaire de convocation et de patienter derrière la porte de la salle d'audience jusqu'à l'appel du greffier.

Les audiences de référés (mais également par la suite, toutes les autres audiences) auront désormais lieu en **chambre du conseil**.

- **Les audiences de BCO, MEE et BJ :**

Il est décidé de reprendre les audiences à compter du **23 mai 2020**. Les audiences reprendront selon le calendrier actuel.

Les dossiers non évoqués du fait du confinement seront reconvoqués à une date ultérieure.

Le greffe sera chargé, avant la reprise, de reprendre attache avec toutes les parties afin de mettre en place des **convocations en horaires différés à l'instar de ce qui sera fait pour les référés**, avec les mêmes recommandations.

Les requêtes peuvent être déposées et mais nous ne savons pas quand elles pourront faire l'objet d'un enregistrement.